



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

*Secteur Pédagogie et Vie Scolaire*

---

Paris, le 29 août 2024,

**À Messieurs**

**BONAIMÉ**  
Directeur Général  
**MAURER**  
Directeur Général adjoint

*Objet : fiche de service des enseignant·es.*

Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Directeur de l'Enseignement Technique,

Suite à notre échange de ce lundi sur les conditions de la rentrée et plus particulièrement sur la fiche de service des enseignant·es, nous revenons plus précisément vers vous quant à votre engagement sur une procédure apaisée et maîtrisée à cette rentrée sur ce dernier sujet - objectif que nous partageons.

Pourtant, dans plusieurs établissements, les D2 sont manifestement en train d'utiliser le document que nous vous transmettons en pièce jointe. Il s'agit d'un tableau qui émane a priori de vos services mais dont nous ne connaissons pas la valeur réglementaire, sachant qu'il est utilisé ici pour construire les fiches de service - des directions d'établissements de Pays de la Loire et d'Occitanie s'en prévalant depuis quelques jours pour justifier d'un certain nombre d'éléments transmis aux équipes pédagogiques.

Pour les cas qui nous sont remontés, c'est l'avant-dernière colonne qui est utilisée pour remplir lesdites fiches de service.

Par suite, ce qui s'annonce ici, c'est une nouvelle étape dans la dérégulation :

- comment comprendre que, pour des classes de seconde GT (classe de l'éducation nationale), le nombre de semaines utilisé soit de 34 ?
- comment comprendre que, pour les classes de la filière STAV, le nombre de semaines soit de 33 et 32 et non de 31 semaines comme l'indique la grille horaire publiée dans l'arrêté du 2 mai 2019 ?

Si nous avons bien compris, la spécificité à cette rentrée (après publication d'un nouvel arrêté) de la filière BAC PRO conduit à prendre en compte les nouvelles semaines de stages collectifs mais



avec un ajout d'heures de pluridisciplinarité. Nous ne comprenons pas que, dans des filières EN et en STAV, sans aucun échange, sans respect de MAYAJUR, sans respect des arrêtés et des grilles horaires, le nombre de semaines utilisé soit celui de ce tableau.

Par le présent courrier, nous vous demandons de clarifier la valeur de ce document, comme l'usage qui en est fait et surtout de nous préciser la manière dont vous allez communiquer aux services pour remettre à plat la mise en œuvre mal engagée des fiches de service en question, afin d'éviter des applications différentes selon les établissements et les nouveaux points de tension majeure qui s'annoncent en cette rentrée.

Dans le même esprit qui a présidé à notre échange de lundi en vue d'une rentrée la plus apaisée possible dans l'EAP, nous profitons également de ce courrier pour vous saisir concernant le retour de certaines autorités académiques inquiètes ou déjà dans l'impasse concernant des crédits de remplacements qui risquent de ne pas permettre d'aller jusqu'à la fin de l'année civile ou qui sont déjà épuisés en cette rentrée. Qu'en est-il exactement, car il va de soi qu'il n'est pas concevable d'imaginer que certain·es enseignant·es pourraient ne pas être remplacé·es pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avec les préjudices qui s'en suivraient pour les élèves et étudiant·es ?

Restant à votre disposition pour tout échange.

Cordialement.

Angélique BOURDALLÉ  
Secrétaire Générale adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire  
Yoann VIGNER  
Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire

Geneviève LAURENSEN  
Secrétaire Générale adjointe en charge du secteur corporatif